



**LE RÉSEAU DE CRÉATION  
ET D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUES**

**Ce document a été mis en ligne par le Réseau Canopé  
pour la Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel.**

**Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.**

**BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**  
**Assistant de gestion de PME-PMI**  
**À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN**

**ORGANISATION ET GESTION DE LA PME**

SESSION 2018

Coefficient : 7  
Durée : 4 heures

**MATÉRIEL(S) AUTORISÉ(S) :**

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

- Aucun document autorisé

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

Le sujet comporte 19 pages numérotées de 1 à 19.

**AVERTISSEMENT** : Dans le souci du respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, les extraits d'articles de presse, spécialisés ou non, sont reproduits en leur état originel. Ils sont donc susceptibles de comporter des mots ou expressions de style oral ou professionnel.

Cette étude part de données réelles qui ont été aménagées pour assurer la cohérence du contexte avec les travaux.

<b>BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI</b>		<b>SESSION 2018</b>
<b>Organisation et Gestion de la PME</b>	<b>18APE5ORG-P</b>	<b>Page 1 sur 19</b>

# Aventures au Présent

## COMPOSITION DU CAS

### Présentation du cas

- Dossier 1 : **Communication à destination des comités d'entreprise** (25 points)
- Dossier 2 : **Gestion des congés et des absences** (60 points)
- Dossier 3 : **Suivi et analyse des flux de trésorerie** (55 points)

### Annexes

- **Dossier 1 : Communication à destination des comités d'entreprise**

Annexe 1	Entretien avec Ahmed CHARLET et l'assistant(e) de gestion	Page 8
Annexe 2	Sélection d'offres de séjours adaptés aux comités d'entreprise	Pages 8 à 10
Annexe 3	Tourisme d'aventure, les voyages extraordinaires	Page 10

- **Dossier 2 : Gestion des congés et des absences**

Annexe 4	Registre unique du personnel	Page 11
Annexe 5	Informations relatives au fonctionnement de l'entreprise	Page 11
Annexe 6	Dispositions légales relatives à l'attribution des congés	Pages 12 et 13
Annexe 7	Courriel reçu d'Ahmed CHARLET	Page 14
Annexe 8	Pièce jointe du courriel d'Ahmed CHARLET	Page 15
Annexe 9	Extrait du calendrier 2018 – Deuxième semestre	Page 16

- **Dossier 3 : Suivi et analyse des flux de trésorerie**

Annexe 10	Informations relatives aux opérations commerciales	Pages 17 et 18
Annexe 11	Le crédit de trésorerie	Page 19



## PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

<b>Raison sociale</b>	Aventures au Présent
<b>Coordonnées</b>	12 rue Pagès 92150 SURESNES Email : contact@aventuresaupresent.fr Téléphone : +33 (0)1 41 35 68 37 Site web : www.aventuresaupresent.com
<b>RCS</b>	489 529 164 R.C.S. NANTERRE
<b>Numéro SIRET</b>	48952916400019
<b>Date de création</b>	11 avril 2006
<b>Forme juridique</b>	Société à responsabilité limitée
<b>Dirigeant</b>	Charline MOREAU, gérante
<b>Capital</b>	9 900 €
<b>Activité</b>	Agence de voyages
<b>Chiffre d'affaires 2017</b>	6 064 300 € HT
<b>Effectif</b>	10
<b>Ouverture de l'agence</b>	Du lundi au vendredi de 8 heures à 19 heures.

Aventures au Présent est une agence de voyages indépendante qui propose des prestations hors du commun aux particuliers comme aux entreprises telles que des stages de survie en forêt, des séjours itinérants à cheval, une expérience de cosmonaute à Baïkonour, etc. Le slogan de l'agence « *Demandez-nous de décrocher la lune, nous adorons cela !* », est le reflet de la personnalité de la dirigeante : inspirée, dynamique, toujours à la recherche de l'insolite. Charline MOREAU a une excellente connaissance du terrain. Elle a commencé son activité assistée de Mathieu VATEL, responsable de projet.

Les clients sont des entreprises qui font appel à Aventures au Présent afin de proposer à leurs salariés des séjours inoubliables, propices à l'échange et à la discussion entre les participants de manière à souder les équipes. Charline MOREAU leur propose des séminaires axés sur le « team building<sup>1</sup> ». C'est un concept managérial innovant destiné à développer l'esprit d'équipe et la cohésion. Il traduit l'engagement des dirigeants des entreprises clientes à favoriser la qualité de vie au travail. Très rapidement, l'offre destinée aux entreprises s'est particulièrement développée. Les responsables des entreprises clientes ont vu, par le biais de ces séjours, l'opportunité de développer l'esprit d'entreprise, de fédérer le groupe autour des valeurs, d'améliorer la motivation et la performance du personnel en lui faisant vivre des expériences insolites et atypiques. Il peut s'agir de propositions clés en mains ou sur mesure. Le catalogue des prestations présente 180 produits.

<sup>1</sup> Team building : peut se traduire littéralement par l'expression « construction d'équipe ».

Lorsqu'une entreprise cliente fait appel à Aventures au Présent, un responsable de projet est désigné. Il est l'interlocuteur privilégié tout au long de la conduite du projet. C'est lui qui mène la négociation commerciale avec le client, du premier rendez-vous jusqu'à la signature du contrat. Il rencontre plusieurs fois le client pour affiner sa demande et lui propose plusieurs thématiques en adéquation avec ses attentes.

À ce stade, le client choisit un des projets soumis. Un devis est alors signé, il définit précisément les contours de la prestation : le thème, le nombre de participants, les dates, le budget, les engagements financiers, les dates de règlements, etc.

Puis, Charline MOREAU sélectionne les prestataires touristiques<sup>2</sup> qui seront chargés de la mise en place concrète du séjour à thème retenu par le client. Entre le premier contact et la réalisation du projet, il peut s'écouler de 12 à 18 mois selon le type de prestation.

La clientèle est surtout composée de grandes entreprises françaises souhaitant fédérer leurs équipes. Par exemple, Axa<sup>3</sup> a choisi la prestation « *Le voyage dans le temps* », la SNCF le séjour « *Danse avec les loups* », etc.

La signature de plusieurs contrats d'envergure a nécessité le recrutement de deux responsables de projets et trois assistants projets. La création d'un poste d'assistant de gestion est devenue indispensable pour permettre à la dirigeante de se consacrer au développement commercial de l'agence. En plus des activités courantes de gestion, l'assistant(e) de gestion répond aux demandes spécifiques de la dirigeante et des responsables de projets et a en charge l'animation du site *web*.

La cible des Comités d'Entreprise (CE) offre des perspectives de développement intéressantes. À moyen terme, le chiffre d'affaires généré par ce nouveau segment de clientèle devrait représenter 60 % du chiffre d'affaires actuel. En novembre dernier, pour soutenir ce développement, Charline MOREAU a recruté Ahmed CHARLET, responsable de projets CE. Ce dernier dispose d'une solide expérience au sein d'un comité d'entreprise d'une grande entreprise française. Il était notamment en charge du pilotage de l'offre de voyages du comité d'entreprise. Il est assisté par Marie BONNEUIL, recrutée en qualité d'assistante projets.

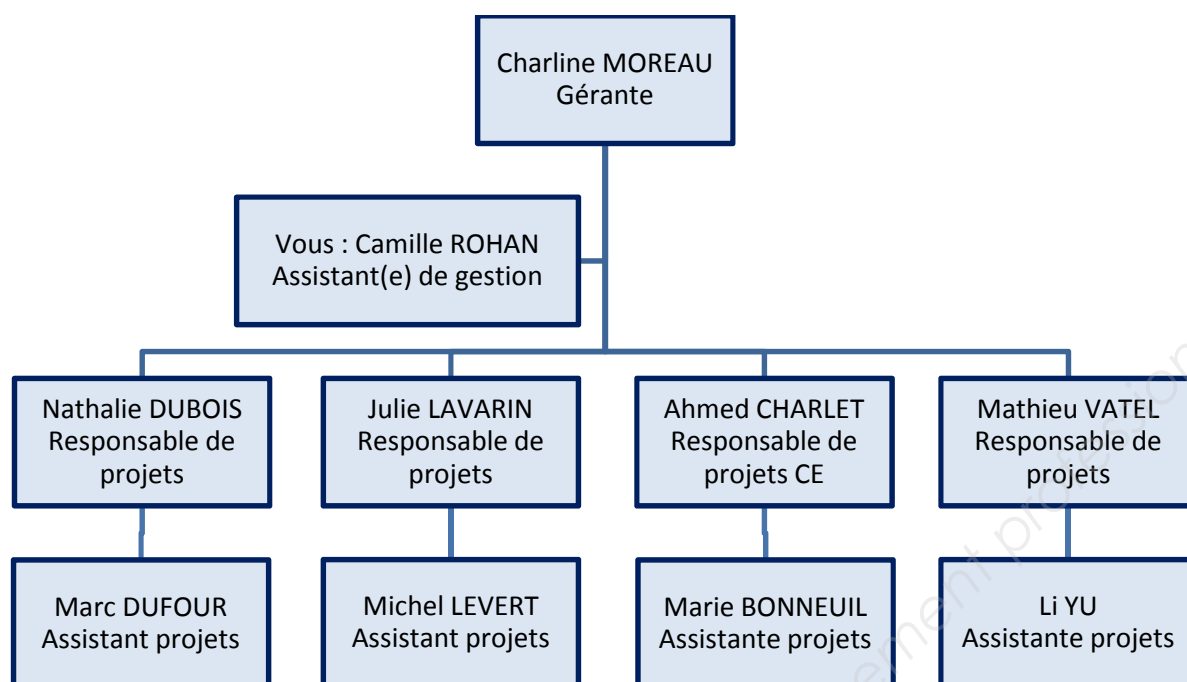
Pour répondre à cette nouvelle orientation, la direction privilégie 3 axes de travail :

- La mise en place d'une nouvelle politique de communication commerciale adaptée à la nouvelle cible. Il s'agit, en effet, de faire connaître Aventures au Présent et ses prestations aux CE. Jusqu'à présent, la communication se limitait au site *web* de l'entreprise. La dirigeante souhaite mettre en place d'autres actions de communication.
- Durant les phases qui précèdent la signature du contrat, le rôle du chargé de projets est fondamental. Le client apprécie d'avoir un seul interlocuteur à chaque étape du projet. C'est la garantie du succès de l'opération. La croissance de l'agence ne doit pas remettre en cause cette organisation. Il faut donc veiller à ce que l'organisation des temps de travail (notamment le positionnement des congés légaux) soit compatible avec les exigences de suivi des projets.
- Les nouveaux contrats, de par l'ampleur des montants mis en jeu, ont un impact direct sur l'équilibre de la trésorerie. En effet, les différentes échéances, tant au niveau des prestataires que des règlements clients, peuvent introduire des décalages de trésorerie préjudiciables à l'agence.

<sup>2</sup> Prestataire touristique : acteur du tourisme qui fournit une prestation touristique (restaurateur, hôtelier, etc.) à une agence de voyage

<sup>3</sup> Axa : compagnie d'assurances

## ORGANISATION DE L'ENTREPRISE



## VOTRE MISSION

En qualité d'assistant(e) de gestion, vous êtes chargé(e) de traiter différents dossiers :

- Dossier 1 : Communication à destination des comités d'entreprise
- Dossier 2 : Gestion des congés et des absences
- Dossier 3 : Suivi et analyse des flux de trésorerie

### Recommandations importantes

**Chaque dossier peut être traité d'une manière indépendante. Cependant, la candidate ou le candidat ne doit pas négliger l'ordre dans lequel les dossiers sont présentés. Le respect de cet ordre permet de mieux s'imprégner du sujet. La candidate ou le candidat devra en outre faire preuve de discernement afin de repérer dans les documents annexés l'essentiel de l'accessoire.**

Enfin, il est rappelé au candidat qu'il ne doit en cas aucun faire figurer ou apparaître son nom dans la copie, mais celui de l'assistant(e) : Camille ROHAN.

***Les différentes tâches qui sont confiées au candidat ou à la candidate apparaissent en caractères gras et en italique dans chaque dossier, dans la forme ici retenue pour ce paragraphe.***

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18APE5ORG-P	Page 5 sur 19

## DOSSIER 1 : Communication à destination des comités d'entreprise

### Annexes 1 à 3

À moyen terme, la croissance du chiffre d'affaires d'Aventures au Présent s'appuiera sur le segment de clientèle des comités d'entreprise.

Charline MOREAU souhaite exploiter ses références pour développer la notoriété d'Aventures au Présent et faire connaître l'offre produits auprès d'autres grands CE sur le territoire français. Elle a décidé d'inscrire son agence sur un site *web* regroupant les acteurs du tourisme qui commercialisent des voyages à destination des CE. Ahmed CHARLET vous a donné des précisions à ce sujet au cours d'un entretien.

***Vous êtes chargé(e) de :***

- 1.1. Rédiger et mettre en forme le message à publier sur le site web de l'agence regroupant les acteurs du tourisme.***

## DOSSIER 2 : Gestion des congés et des absences

### Annexes 5 à 9

Ahmed CHARLET mène actuellement une négociation avec le CE de l'entreprise Bouygues. Ce contrat potentiel est extrêmement important pour l'agence. Il concerne en effet une proposition pour 500 participants répartis en plusieurs groupes. Cette négociation, si elle se concrétise, pourrait représenter une part importante du chiffre d'affaires de l'année 2019. Ce contrat représenterait une référence de choix pour atteindre la cible CE.

Il est fondamental de se consacrer pleinement à la réussite de cette négociation. Ahmed CHARLET n'envisageait pas de prendre ses congés payés durant la période légale. Il souhaitait se consacrer à l'aboutissement de ce dossier. Toutefois, il doit tenir compte de la grossesse de sa compagne. Selon le planning établi pour la conduite de projet, la naissance de ses jumeaux correspondrait à la période de signature du devis. Il vous informe dès à présent de son absence de manière à ce qu'il soit possible d'envisager une solution de remplacement.

Ahmed CHARLET vous fait part de son souhait de faire valoir ses droits à congé de naissance et à congé de paternité à compter de la naissance de ses jumeaux. Il vous interroge sur la possibilité de prolonger ces congés légaux par les congés payés annuels.

***Vous êtes chargé(e) de :***

- 2.1. Vérifier la compatibilité des vœux d'Ahmed CHARLET aux contraintes légales et communiquer vos réponses argumentées à ses demandes.***
- 2.2. Évaluer le coût de chaque proposition de remplacement du responsable de projet et mesurer la pertinence de la solution la plus économique afin de faciliter la décision.***

## DOSSIER 3 : Suivi et analyse des flux de trésorerie

### Annexes 10 et 11

Aventures au Présent est l'intermédiaire entre ses clients et ses fournisseurs, prestataires de services. L'agence définit le contenu exact de la prestation délivrée au client : le thème, le prix, les modalités de règlement et le calendrier de paiement. Les clients règlent la prestation en deux temps : le premier, d'un montant de 60 %, dès la signature du devis, et le solde un mois avant la date de réalisation de l'évènement.

Pour mettre en place le projet, l'agence s'adresse à des prestataires de services. Un premier montant de 50 % est versé lors de la signature du devis. Le solde des sommes dues est versé un mois après la date de réalisation de l'évènement.

Tant que le devis n'est pas signé par le client, le projet reste « en négociation ».

À partir du moment où le client a accepté le devis, le projet est considéré comme un « projet en cours ».

Vous souhaitez mesurer l'impact sur la trésorerie de l'échelonnement des paiements des différents projets en cours.

***Vous êtes chargé(e) de :***

- 3.1. Mesurer l'impact sur la trésorerie des projets en cours pour les mois de janvier à avril 2019.***
- 3.2. Procéder à l'analyse de la situation et proposer vos préconisations à la gérante de l'agence.***



## ANNEXE 1 : Entretien entre Ahmed CHARLET et l'assistant(e) de gestion

**Ahmed CHARLET** : Bonjour Camille, je souhaitais vous donner davantage de précisions sur notre inscription sur le site *web* regroupant les acteurs du tourisme à destination des CE.

**Vous, Camille ROHAN** : *Merci, car cela est un peu flou pour moi. J'ai bien compris qu'il s'agit d'un site web à destination des comités d'entreprise et que vous souhaitez développer désormais ce segment de clientèle.*

**Ahmed CHARLET** : Oui, tout à fait. Pour accompagner la mise en ligne de notre catalogue, le cahier des charges de ce site exige la rédaction d'un message présentant notre entreprise ainsi que les 4 offres de séjour plus particulièrement adaptées à la demande des comités d'entreprise.

**Vous** : *Je suppose que vous souhaitez que ce message soit suffisamment attractif pour inciter les membres des CE à cliquer sur le lien et découvrir notre offre ?*

**Ahmed CHARLET** : Bien sûr ! En valorisant nos offres et nos atouts, nous devrions être plus attractifs. Il faut leur donner envie de partir sans tout dévoiler ; les inciter à nous contacter et à nous faire confiance.

**Vous** : *J'ai déjà des idées, je vous soumetts très rapidement une proposition !*

## ANNEXE 2 : Sélection d'offres de séjours adaptés aux comités d'entreprise

### Offre n° 1 : Séjour éco-touristique en Ardèche

#### **Voyager sans déchet : mode d'emploi**

Du 11 au 14 juin 2018 - 4 jours

*Comment vivre au quotidien en minimisant son empreinte environnementale ?*



#### **Les activités possibles :**

- Atelier « Vivre sans déchets »
- Participation au salon « La bio dans les étoiles »
- Conférence débat avec Jean-Louis Etienne
- Randonnée VTT éco-touristique autour d'Annonay

**Hébergement** : éco-responsable en cabanes

**Transport** : train

**Capacité** : de 15 à 250 personnes (les groupes d'atelier et de randonnée sont constitués de 15 personnes maximum)

**Prix par personne** : 620 € au départ de Paris

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18APE5ORG-P	Page 8 sur 19

## ANNEXE 2 : Sélection d'offres de séjours adaptés aux comités d'entreprise (Suite)

### Offre n° 2 : Séjour Solidaire au chevet du Fort Cézon à Landéda (Finistère)

#### Voir renaître les splendeurs du passé

Juin à octobre 2018 - 10 jours

*Donnez de votre temps, et de vous-même pour participer à la renaissance d'un chef d'œuvre en péril !*



#### Activités :

- Accueil par l'association de sauvegarde du fort
- Formation aux métiers de la rénovation : travail du bois, de la pierre
- Ateliers de restauration : 6 heures par jour
- Conférence d'un spécialiste des ouvrages de protection
- Visite des sites historiques environnants
- Conférence débat « L'engagement citoyen »

**Hébergement** : au château

**Capacité** : de 15 à 130 personnes (les groupes d'atelier et de visite sont constitués de 15 personnes au maximum)

**Transport** : train

**Prix par personne** : 1 350 € au départ de Paris

### Offre n° 3 : Séjour Spatio-Temporel en Auvergne

#### Dépayement garanti au temps des chevaliers

Entre septembre et novembre 2018 - 2 jours

*Voyager au temps des chevaliers, des croisades, et des joutes équestres et des ripailles.*



Château de Murot (63)

#### Activités :

- Reconstitution d'un village médiéval
- Découvrir la passion des acteurs et des figurants médiévaux
- Goûter la gastronomie du Moyen Âge
- Spectacles de feu et tournois équestres
- Ateliers historiques

**Hébergement** : en bivouac médiéval ou au château

**Capacité** : de 50 à 500 personnes (les ateliers sont constitués de 15 personnes au maximum)

**Transport** : train

**Prix par personne** : 730 € au départ de Paris

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18APE5ORG-P	Page 9 sur 19

## ANNEXE 2 : Sélection d'offres de séjours adaptés aux comités d'entreprise (Suite et fin)

### Offre n° 4 : Séjour Mushing dans les Alpes

#### Devenez conducteur de chiens de traîneaux



Entre janvier et mars 2019 - durée 7 jours

*Replongez-vous au cœur des romans de Jack London et devenez conducteur de chiens de traîneau*

#### Activités :

- Initiation à la conduite de traîneaux
- Conférence avec un spécialiste des chiens de traîneaux
- Comment prendre soin des chiens ?
- Soirée trappeurs
- 4 jours de randonnées avec traîneau

**Hébergement** : en dortoir dans un refuge de haute montagne

**Capacité** : de 5 à 30 personnes (groupes de 5 personnes maximum)

**Transport** : train

**Prix par personne** : 1 780 € au départ de Paris

*Source interne*

## ANNEXE 3 : Tourisme d'aventure, les voyages extraordinaires

### **Voyager « organisé » mais pas trop, et surtout loin de la masse et responsable, une niche qui grandit !**

Nouvelle branche d'un secteur touristique en pleine mutation, le tourisme d'aventure ne connaît pas la crise. Créé à l'origine en opposition au tourisme de masse, il consiste à voyager vers les contrées les plus sauvages, dans des conditions parfois extrêmes et un confort plus ou moins spartiate. Au programme : de l'activité physique, des échanges culturels et le respect de l'environnement. Retour à la nature et au contact avec les populations autochtones, ces voyages répondent parfaitement à la fibre écologique et responsable grandissante des touristes aventuriers. Gare toutefois à ce que la standardisation ne dénature pas l'esprit authentique de ces périples rares et personnalisés, donc par essence haut de gamme.

*Source : [www.lenouveleconomiste.fr](http://www.lenouveleconomiste.fr)*

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18APE5ORG-P	Page 10 sur 19

## ANNEXE 4 : Registre unique du personnel

Nom	Prénom	Nationalité	Date naissance	Sexe	Emploi et qualification	Type contrat	Temps travail <sup>4</sup>	Date entrée	Date sortie
MOREAU	Charline	Française	25/04/1971	F	Gérante	CDI	35 h	11/04/2006	
VATEL	Mathieu	Française	23/10/1962	M	Responsable de projets	CDI	35 h	11/04/2006	
DUBOIS	Nathalie	Française	14/01/1986	F	Responsable de projets	CDI	35 h	1/01/2008	
LAVARIN	Julie	Française	5/03/1981	F	Responsable de projets	CDI	35 h	1/01/2008	
DUFOUR	Marc	Française	3/04/1976	M	Assistant de projets	CDI	35 h	1/01/2008	
LEVERT	Michel	Française	20/10/1986	M	Assistant de projets	CDI	35 h	1/10/2008	
YU	Li	Française	16/08/1986	F	Assistant de projets	CDI	35 h	1/10/2008	
ROHAN	Camille	Française	15/12/1980		Assistant(e) de gestion	CDI	35 h	1/06/2010	
CHARLET	Ahmed	Française	12/07/1978	M	Responsable de projets	CDI	35 h	1/11/2017	
BONNEUIL	Marie	Française	2/02/1994	F	Assistante de projets	CDI	35 h	1/11/2017	

*Source interne*

## ANNEXE 5 : Informations relatives au fonctionnement de l'entreprise

- ✓ Depuis sa date d'embauche, Ahmed CHARLET n'a pas été absent et Charline MOREAU ne s'opposera pas à ses demandes en matière de congés.
- ✓ L'entreprise a choisi de calculer les droits à congés payés en jours ouvrables.
- ✓ La convention collective des agences de voyage et de tourisme ne prévoit pas dans le domaine des absences et congés de dispositions plus favorables aux salariés que le Code du travail.

*Source interne*

<sup>4</sup> 35 heures hebdomadaires soit 151.67 heures mensuelles

## **ANNEXE 6 : Dispositions légales relatives à l'attribution des congés**

### ➤ **Congé de paternité**

- Le congé de paternité permet à tout père de s'absenter pendant un certain laps de temps à l'occasion de la naissance d'un enfant.
- Il ne doit pas être confondu avec l'autorisation exceptionnelle d'absence de 3 jours prévue par le Code du travail en cas de naissance et qui est entièrement rémunérée par l'employeur.

### **Pour qui ?**

- Tous les salariés sont concernés, quel que soit le contrat de travail qui les lie à votre entreprise (contrat à durée indéterminée, mais aussi à durée déterminée, intérim, apprentissage, etc.), et quelle que soit leur situation de famille (marié, pacsé, mais aussi divorcé, etc.).
- Aucune condition d'ancienneté dans l'entreprise n'est requise.

### **Quelle durée ?**

- Le congé de paternité doit être pris en une fois et a une durée maximum de :
  - 11 jours pour une naissance unique ;
  - 18 jours en cas de naissance multiple (jumeaux, par exemple).
- Le décompte des jours se fait de manière calendaire, c'est-à-dire en prenant en compte tous les jours de la semaine (donc y compris samedis, dimanches et jours fériés chômés).
- Si votre salarié fait le choix d'accoler son congé de paternité à l'autorisation d'absence prévue par le Code du travail (3 jours sauf dispositions plus favorables de votre convention collective), il pourra donc s'absenter, selon les cas, pendant 2 ou 3 semaines pleines.
- Sachez que le salarié n'est pas obligé de prendre la totalité de son congé : il peut prendre moins de jours que ce qui est prévu par la loi. Dans un tel cas, les jours restants sont perdus
- Il n'est par ailleurs pas possible de fractionner le congé et de le prendre en plusieurs fois.

### **Quand ce congé peut-il être pris ?**

- Le congé de paternité doit être pris après la naissance, dans un délai maximum de 4 mois.
- Ce délai peut être reporté dans les cas suivants :
  - hospitalisation de l'enfant ;
  - décès de la mère suite à l'accouchement.

### ➤ **Congé de naissance**

Le congé naissance de 3 jours doit être utilisé avant ou après la naissance. La Cour de cassation indique que ce congé doit être pris dans un délai proche de la naissance.

Il se décompte en jours ouvrables à partir de la date de survenance de l'événement.

### ➤ **Congés payés annuels**

#### **Période de référence**

- La période de référence correspond au temps pendant lequel le salarié acquiert des droits à congés payés. En général, cette période s'étend du 1<sup>er</sup> juin au 31 mai.
- Elle ne doit pas être confondue avec la période de prise des congés payés, qui démarre au plus tard le 1<sup>er</sup> mai.

## ANNEXE 6 Dispositions légales relatives à l'attribution des congés (Suite et fin)

### Durée minimum de travail pour ouvrir des droits à congés payés

La condition de 10 jours de travail effectif jusqu'alors nécessaire pour l'ouverture des droits à congés payés, n'est plus requise (loi n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives).

### Durée des congés payés

- Sauf disposition conventionnelle, contractuelle ou usage plus favorable, chaque mois de travail ouvre droit à 2,5 jours ouvrables de congés, soit 30 jours ouvrables pour une année complète de travail.
- Le salarié qui a travaillé pendant toute la période de référence a donc droit à 30 jours ouvrables de congés payés, quel que soit son horaire de travail.

### Période des congés annuels

- La période des congés annuels est fixée par la convention collective applicable ou, à défaut, par l'employeur compte tenu des usages et après avis des délégués du personnel et du CE.
  - Elle doit comprendre les mois de mai à octobre inclus.
  - Cette période est portée à la connaissance des salariés par l'employeur au moins 2 mois avant son ouverture (au plus tard le 1<sup>er</sup> mars si elle débute le 1<sup>er</sup> mai).
  - Sauf convention ou accord collectif dérogatoire, le salarié ne peut donc être contraint de prendre ses vacances en dehors des mois de mai à octobre.
  - Rien ne s'oppose à ce que, d'un commun accord, les congés soient pris à tout autre moment de l'année.
- **Que se passe-t-il si un jour férié tombe pendant les congés payés (dans le cas d'un décompte des congés en jours ouvrables ?**

Le jour férié a une incidence sur le décompte des congés :

- si ce jour férié est habituellement chômé dans l'entreprise,
- et s'il tombe un jour ouvrable, même non travaillé (le samedi ou le lundi par exemple).

Dans ce cas, le jour férié n'est pas comptabilisé dans le nombre de jours de congés à poser.

Par exemple :

Un salarié est en congé durant la semaine du 13 juillet au 19 juillet 2015, et le 14 juillet est habituellement chômé dans l'entreprise. Le 14 juillet tombant un mardi (jour habituellement travaillé dans l'entreprise), il n'est pas comptabilisé : le salarié pose 5 jours de congés (au lieu de 6).

Si le jour férié habituellement chômé tombe en dehors d'un jour ouvrable, il n'a aucune incidence dans le décompte. Le nombre de jours de congés à poser est calculé normalement (6 jours ouvrables par semaine).

**Source : [Service-public.fr/particuliers/vosdroits/F682](http://Service-public.fr/particuliers/vosdroits/F682)**

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18APE5ORG-P	Page 13 sur 19

## ANNEXE 7 : Courriel reçu d'Ahmed CHARLET

**De :** [ahmed.CHARLET@aventuresaupresent.com](mailto:ahmed.CHARLET@aventuresaupresent.com)

**A :** camille.rohan@aventuresaupresent.com

**Objet :** Absence pour naissance

**P.J. :** Solutions de remplacement

**Date :** jour de l'examen

Bonjour Camille,

Ma compagne et moi venons d'avoir la confirmation de l'arrivée de jumeaux pour l'automne prochain. Comme tu le sais, j'ai déjà deux jeunes enfants et je souhaite être complètement disponible pour eux à compter de la naissance prévue au cours de la semaine 43.

Je suis évidemment très heureux mais je m'inquiète un peu des répercussions de cette absence prévisible sur l'activité de l'entreprise.

Aussi, je me demandais s'il était possible :

- de prendre successivement et sans interruption mon congé de naissance, mon congé de paternité et mes congés payés ?
- combien de jours pourrais-je prendre au total ?
- à quelle date, devrais-je reprendre le travail dans l'hypothèse où le congé de naissance débiterait en semaine 43 ?

Pour ce qui concerne le suivi du projet de l'entreprise Bouygues, il faudra prendre les devants.

Je te rappelle que je ne souhaite pas prendre mes congés payés avant la naissance. Cela me permettrait de me consacrer entièrement au suivi du dossier et de passer le relais éventuel à la personne qui me remplacerait durant mon congé. Le client ne doit pas percevoir de rupture à ce moment-là. Selon les médecins, la naissance est prévue à une date coïncidant avec la date prévisionnelle de signature du devis !

Quant au remplacement, Charline souhaite que nous envisagions ensemble les différentes options et que nous les présentions au cours d'un entretien prévu avec elle lundi prochain à 10 heures. Ensuite, Charline décidera de l'option à retenir. Elle retiendra la solution qui garantira le meilleur suivi du dossier client, et qui aura un impact financier réduit.

J'ai pensé à plusieurs possibilités, internes et externes mais il faudrait approfondir la réflexion.

Tu trouveras en pièce jointe quelques éléments qui te guideront dans la préparation de cet entretien. Un document de synthèse faisant apparaître les avantages et les inconvénients de la solution la plus économique serait une base intéressante à notre discussion !

Cordialement,  
Ahmed

## ANNEXE 8 : Pièce jointe du courriel d'Ahmed CHARLET

*Propositions de solutions de remplacement d'Ahmed CHARLET à compter de la semaine 43.*

### **En externe :**

Quelle que soit la solution retenue, intérim ou contrat à durée déterminée (CDD), la personne devra au moins avoir des compétences concernant la conduite de projets. Elle devra être recrutée 15 jours avant mon départ afin que je puisse la former sur les dossiers en cours. Toutefois, pour ce mode de recrutement, elle n'aura pas la connaissance de notre fonctionnement interne.

- **Faire appel à une agence de travail temporaire.** Une solide expérience serait plus que souhaitable. Évidemment, il faudra chiffrer le coût de ce recrutement pour le comparer au coût des autres solutions. Il faudrait compter un salaire horaire de 15 € brut, et un coefficient de facturation de 2,2 par l'agence d'intérim.
- **Recruter un chef de projets en CDD, pour la durée du remplacement et également 15 jours plus tôt pour le former.** Idéalement, si le marché des comités d'entreprise se développe bien, nous pourrions l'embaucher en CDI à la fin du contrat. Nous partirions sur les mêmes bases de rémunération horaire que dans l'option précédente, sans oublier les congés payés de 10 %, l'indemnité de précarité de 10 % et les charges patronales de 40 %.

### **En interne :**

- **Solliciter les trois autres chefs de projets et leur demander de se répartir le suivi des dossiers.** Le problème est que le dossier de l'entreprise Bouygues représente à lui seul 80 % du poids commercial des dossiers CE en cours ! Leur salaire brut est 2 400 € mensuel. Cette charge supplémentaire se traduirait par des heures supplémentaires<sup>5</sup>, de l'ordre de 8 heures hebdomadaires chacun. En revanche, aucune période d'adaptation n'est nécessaire, les collègues connaissent le processus.

**Source interne**

<sup>5</sup> Majorées à 25 %

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18APE5ORG-P	Page 15 sur 19



## ANNEXE 9 : Extrait du calendrier 2018 – Deuxième semestre

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1	D	1	M	1	S	1	L 40	1	J Férié	1	S
2	L 27	2	J	2	D	2	M	2	V	2	D
3	M	3	V	3	L 36	3	M	3	S	3	L 49
4	M	4	S	4	M	4	J	4	D	4	M
5	J	5	D	5	M	5	V	5	L 45	5	M
6	V	6	L 32	6	J	6	S	6	M	6	J
7	S	7	M	7	V	7	D	7	M	7	V
8	D	8	M	8	S	8	L 41	8	J	8	S
9	L 28	9	J	9	D	9	M	9	V	9	D
10	M	10	V	10	L 37	10	M	10	S	10	L 50
11	M	11	S	11	M	11	J	11	D Férié	11	M
12	J	12	D	12	M	12	V	12	L 46	12	M
13	V	13	L 33	13	J	13	S	13	M	14	J
14	S Férié	14	M	14	V	14	D	14	M	15	V
15	D	15	M Férié	15	S	15	L 42	15	J	16	S
16	L 29	16	J	16	D	16	M	16	V	16	D
17	M	17	V	17	L 38	17	M	17	S	17	L 51
18	M	18	S	18	M	18	J	18	D	18	M
19	J	19	D	19	M	19	V	19	L 47	19	M
20	V	20	L 34	20	J	20	S	20	M	20	J
21	S	21	M	21	V	21	D	21	M	21	V
22	D	22	M	22	S	22	L 43	22	J	22	S
23	L 30	23	J	23	D	23	M	23	V	23	D
24	M	24	V	24	L 39	24	M	24	S	24	L 52
25	M	25	S	25	M	25	J	25	D	25	M Férié
26	J	26	D	26	M	26	V	26	L 48	26	M
27	V	27	L 35	27	J	27	S	27	M	27	J
28	S	28	M	28	V	28	D	28	M	28	V
29	D	29	M	29	S	29	L 44	29	J	29	S
30	L 31	30	J	30	D	30	M	30	V	30	D
31	M	31	V			31	M			31	L

## ANNEXE 10 : Informations relatives aux opérations commerciales

### ➤ Devis clients

ÉVÈNEMENTS	Clients	Montant devis clients TTC	Dates de signature devis clients	Date de réalisation de l'évènement
Contrats 2018	Divers	100 000,00 €	15 nov. 2018	15 fév. 2019
Le canal du Midi à vélo	Crédit Mutuel	82 000,00 €	1 <sup>er</sup> janv. 2019	1 <sup>er</sup> avr. 2019
Trek dans les Alpes	Saint - Gobain	98 000,00 €	15 janv. 2019	15 mai 2019
Les côtes bretonnes en Kayak	Armorlux	60 000,00 €	20 mars 2019	15 juin 2019
Contrats en cours de négociation	CFR	670 000,00 €	<b>non signé</b>	<b>à définir</b>

### ➤ Devis des prestataires

ÉVÈNEMENTS	Montant total des devis des prestataires TTC	Date de devis prestataires	Date de réalisation de l'évènement
Contrats 2018	85 000,00 €	15 nov. 2018	15 fév. 2019
Le canal du Midi à vélo	65 600,00 €	1 <sup>er</sup> janv. 2019	1 <sup>er</sup> avr. 2019
Trek dans les Alpes	83 300,00 €	15 janv. 2019	15 mai 2019
Les côtes bretonnes en Kayak	45 000,00 €	20 mars 2019	15 juin 2019
Contrats en cours de négociation	502 500,00 €	<b>non signé</b>	<b>à définir</b>

Les devis des prestataires comprennent les prestations suivantes : transport, hôtellerie, repas, activités prévues au programme, frais spécifiques et taxes.

### ➤ Modalités de paiement

Modalités de règlement clients	Part règlement
À la signature du devis	60 %
Solde un mois avant l'évènement	40 %

Modalités de règlements prestataires	Part règlement
À la signature du devis par le client	50 %
Solde un mois après l'évènement	50 %

## ANNEXE 10 : Informations relatives aux opérations commerciales (Suite et fin)

### ➤ Budget prévisionnel de TVA

Budget prévisionnel de TVA	janvier	février	mars	avril
TVA à décaisser	12 175 €	- 83 €	450 €	6 450 €

Aucune acquisition d'immobilisation n'est envisagée durant la période.

La TVA à décaisser du mois de décembre à payer le mois de janvier s'élève à 20 000 €.

### ➤ Informations diverses

La masse salariale :

- Les salaires nets mensuels versés sont évalués à 16 000 € et versés le 5 du mois.
- Les charges sociales (salariales et patronales) correspondantes sont estimées à 14 000 € par mois. Elles sont versées mensuellement le 10 du mois de versement des salaires.

Les charges courantes mensuelles de l'agence (loyer, charges locatives et charges courantes TTC) sont estimées à 1 500 €.

La cotisation annuelle pour la licence d'agent de voyages est à payer au mois de mars : 700 €.

Le 1<sup>er</sup> acompte de l'impôt sur les sociétés sera réglé le 15 mars : 5 200 €

La trésorerie au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 45 000 €.

*Source interne*

## ANNEXE 11 : Le crédit de trésorerie

Si votre entreprise a des difficultés de trésorerie, le crédit de trésorerie peut vous aider à combler un besoin urgent. Il s'agit d'un crédit à court terme accordé par votre banque. [...]

Il existe plusieurs formes de crédit de trésorerie à savoir : la facilité de caisse, le découvert autorisé, le crédit campagne ou encore l'affacturage.

### ➤ La facilité de caisse

C'est une forme de crédit de trésorerie puisqu'elle consiste pour la banque à honorer certains paiements de l'entreprise malgré la situation débitrice de son compte.

La facilité de caisse peut être accordée expressément ou verbalement, pour une durée limitée dans le temps.

En général, elle fait suite à un « accident » passager de l'entreprise qui en fait la demande auprès de son banquier. [...]

Évidemment, la banque n'est pas obligée d'accorder une facilité de caisse et les agios que l'entreprise devra verser en cas d'accord sont élevés.

Notez que seules certaines dépenses indispensables au fonctionnement de l'entreprise peuvent faire l'objet d'une facilité de caisse, comme le paiement des charges sociales ou de la TVA, par exemple.

### ➤ Le découvert autorisé

Il consiste pour la banque à honorer les paiements de l'entreprise malgré la situation débitrice de son compte.

La différence avec la facilité de caisse réside dans la formalité de l'accord puisque le découvert autorisé persiste dans la durée et fait l'objet d'un contrat signé.

Il fait partie des services traditionnels de la banque et les agios pratiqués sont moins élevés que dans le cas de la facilité de caisse.

Toute entreprise qui se respecte doit négocier un découvert autorisé pour faire face à ses éventuels décalages de trésorerie.

### ➤ Le crédit campagne

Il est destiné aux activités saisonnières, dont le chiffre d'affaires est faible, voire inexistant, pendant une durée minimum de sept mois (activités estivales, etc.).

La facilité de caisse court sur une courte période et le découvert autorisé sur une période indéterminée. Le crédit campagne, quant à lui, est annuel. [...]

### ➤ L'affacturage

C'est une solution pour obtenir une avance de trésorerie sur les propres factures de l'entreprise, dans le cas où elle accorde des délais de paiement à ses clients. [...]

La créance en cours est basculée sur le compte du « factor ». Celui-ci avance alors à l'entreprise jusqu'à 90 % du montant de la facture et s'occupe des relances de paiement.

L'affacturage est coûteux. Il inclut une commission pouvant grimper jusqu'à 2,5 % de la facture TTC ainsi que des intérêts supplémentaires en cas de cession des créances. [...]

**En conclusion :** à chaque entreprise son crédit de trésorerie ! Dans tous les cas, un relationnel bancaire harmonieux est primordial pour se voir accorder un coup de pouce financier.

Source : [www.l-expert-comptable.com](http://www.l-expert-comptable.com)

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2018
Organisation et Gestion de la PME	18APE5ORG-P	Page 19 sur 19